



Charte d'utilisation du jardin de la Ville Anchaing

*Engagement des jardiniers

Le respect de l'environnement est demandé à chacun d'entre nous, cela doit se traduire par :

- ✓ Ne pas utiliser de produits phytosanitaires, pesticides, engrais chimiques et Privilégier les produits ou techniques naturelles.
- ✓ Ne pas brûler les déchets verts, les regrouper sur le tas de compost et non dans les allées.
- ✓ Gérer de façon économe et stricte les ressources eau, pour cela pratiquer le paillage systématique.
- ✓ Ne pratiquer aucune Activité susceptible de polluer le sol.
- ✓ Participer et s'associer à toute idée d'embellissement mise en œuvre dans le jardin.
- ✓ Maintenir la propreté des espaces communs (participer aux nettoyages collectifs).
- ✓ Des séances de travail et des rencontres à thème sont organisées.
- ✓ Respecter les horaires d'ouverture du jardin.
- ✓ Chaque jardinier(e) devra respecter son numéro de parcelle.
- ✓ Une parcelle non entretenue pendant 2 mois est automatiquement réattribuée.
- ✓ Le règlement du jardin fera référence à cette charte.

A travers la signature de la charte des jardins partagés de la ville de la Possession.

Nom du (des) signataire(s)
S'engage à respecter les principes de la charte.

Date :
Numéro Parcelle :